

**Ministry of Children,
Community and Social
Services**

Minister's Office
7th Floor
438 University Avenue
Toronto ON M5G 2K8

Tel.: 416 325-5225
Fax: 416 325-5240

**Ministère des Services à l'enfance
et des Services sociaux
et communautaires**

Bureau du ministre
7^e étage
438, avenue University
Toronto ON M5G 2K8

Tél. : 416 325-5225
Télééc. : 416 325-5240



Le 5 octobre 2023

DESTINATAIRES : Directeurs généraux et présidents de conseils des sociétés d'aide à l'enfance

EXPÉDITEURS : L'honorable Michael Parsa
Ministre des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires

L'honorable Stephen Lecce
Ministre de l'Éducation

OBJET : **Renforcer les soutiens éducatifs pour les jeunes pris en charge**

Le 1^{er} avril 2023, notre gouvernement a lancé le programme À vos marques, prêts, partez (Programme AVMP), qui fournit aux jeunes quittant la prise en charge les compétences nécessaires à la vie courante et les soutiens dont ils ont besoin pour réussir à l'âge adulte. Ces soutiens, qui comprennent la planification précoce de la transition et un processus décisionnel collaboratif, ont pour but d'améliorer l'accès aux services qui aident les jeunes à réussir à l'école et à poursuivre des études postsecondaires, y compris de la formation en apprentissage et des possibilités d'emploi.

Notre engagement à aider la prochaine génération à réussir est clairement énoncé dans notre budget de 2023, qui prévoit un montant de 170 millions de dollars sur trois ans pour aider les jeunes à se préparer et à réussir à l'âge adulte, en mettant l'accent sur le développement des compétences nécessaires à la vie courante et sur les voies d'accès à l'éducation et à l'emploi.

En tant que ministres des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESC) et de l'Éducation (EDU), nous adoptons une approche concertée en facilitant l'accès des jeunes pris en charge ou quittant la prise en charge à des itinéraires qui amélioreront leur vie et les prépareront pour l'avenir. Nos ministères travaillent également en partenariat avec l'honorable Jill Dunlop, ministre des Collèges et Universités (MCU), et l'honorable David Piccini, ministre du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC), afin de garantir une approche pangouvernementale qui soutienne le Programme AVMP.

C'est avec cet objectif commun que nous mettons en évidence les soutiens suivants disponibles pour les enfants et les jeunes pris en charge, qui les aideront à se préparer à une transition réussie vers l'âge adulte. Dans le cadre de la planification de la transition dès l'âge de treize ans, nous souhaitons que vos organisations aident les enfants et les jeunes à comprendre les soutiens disponibles dont ils ont besoin et à y avoir accès. Ces soutiens sont énumérés ci-dessous :

- Les [responsables de la liaison en matière d'éducation](#) travaillent au sein des sociétés afin d'identifier et de renforcer les services et soutiens éducatifs qui répondent aux besoins individuels des enfants et des jeunes pris en charge et d'en faciliter l'accès. On encourage vivement les sociétés et les éducateurs à inviter leurs responsables locaux de la liaison en matière d'éducation à participer à leurs discussions et à leur planification pour les enfants et les jeunes.
 - Les responsables de la liaison en matière d'éducation peuvent également contribuer à la mise en œuvre du programme des soutiens pour le transport et la stabilité des enfants et des jeunes pris en charge, qui accorde du financement aux conseils scolaires pour s'assurer que les enfants et les jeunes pris en charge ont des liens positifs et stables avec l'école et les soutiens éducatifs, tels que les services de tutorat, la technologie, les ressources culturelles et les évaluations professionnelles, pendant les périodes d'instabilité et de transition.
- Le [Programme des équipes responsables de la réussite des élèves](#) établit, dans chaque école secondaire, une équipe composée d'une directrice ou d'un directeur d'école, d'une enseignante ou d'un enseignant pour la réussite des élèves, d'une conseillère ou d'un conseiller en orientation et d'une enseignante ou d'un enseignant de l'enfance en difficulté. Cette équipe donne une attention et un soutien supplémentaires aux élèves confrontés à des obstacles freinant leur réussite, afin de les aider à obtenir leur diplôme.
- Les protocoles communs concernant le rendement des élèves (PCRE) sont des accords locaux conclus entre les conseils scolaires et les sociétés en vue d'appuyer l'élaboration de protocoles qui favorisent la réussite scolaire et le bien-être des élèves pris en charge ou des élèves recevant des services de la part des sociétés. En mai 2023, l'EDU et le MDESC ont fourni aux conseils scolaires et aux sociétés un modèle révisé de PCRE pour soutenir leur collaboration continue.

Les soutiens financiers, notamment ceux énumérés ci-dessous, peuvent aider les enfants et les jeunes pris en charge à adapter leur expérience scolaire à leurs besoins individuels :

- La [Subvention équivalant à la Prestation ontarienne pour enfants](#) soutient la participation d'un enfant ou d'un jeune pris en charge à des activités qui maximisent leur potentiel d'apprentissage et favorisent la réussite scolaire, la résilience et une transition réussie vers l'âge adulte. Exemples : le tutorat individuel, le mentorat, les cours qui ne sont pas offerts par un conseil de l'éducation, les voyages scolaires, les frais d'inscription à des activités parascolaires et les outils ou fournitures nécessaires aux fins de formation professionnelle.
- Le [Programme favorisant le parachèvement des études](#) permet aux étudiants âgés de 18 à 21 ans qui ont besoin d'un peu plus de temps pour terminer leurs études secondaires de continuer à vivre avec leurs fournisseurs de soins (p. ex.,

parents de famille d'accueil) pendant qu'ils terminent leurs études secondaires.

- Le Programme de bourses pour l'apprentissage des métiers spécialisés aide les élèves de 11^e et 12^e année qui ont des difficultés financières ou autres à poursuivre leurs études secondaires et à les terminer, ainsi qu'à mieux connaître les filières des métiers spécialisés au palier postsecondaire et à y être exposés.
- Le Programme de bourses pour l'apprentissage et le travail aide les élèves de 11^e et 12^e année qui ont des difficultés financières ou autres à poursuivre et à terminer leurs études secondaires, et à obtenir leur diplôme en ayant une meilleure connaissance des parcours d'études postsecondaires.

Pendant leurs études secondaires, les jeunes peuvent accéder à des programmes de soutien qui leur permettent de personnaliser leur éducation afin de réussir dans le parcours d'études postsecondaires et d'emploi qu'ils ont choisi, notamment les programmes suivants :

- Les [programmes à double reconnaissance de crédit](#) permettent aux élèves du secondaire de suivre des cours collégiaux ou une formation en apprentissage de niveau 1 en classe. Ces doubles crédits comptent à la fois pour l'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) et pour l'obtention d'un certificat, d'un diplôme ou d'un grade postsecondaire, ou d'un certificat d'apprentissage. Dans le cadre de ces programmes, les crédits comptent à la fois pour l'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) et pour l'obtention d'un certificat, diplôme, grade ou certificat d'apprentissage du palier postsecondaire.
- Les programmes de [Majeure Haute Spécialisation](#) permettent aux élèves de 11^e et 12^e année du secondaire d'explorer de futures carrières dans tous les parcours postsecondaires en centrant leur apprentissage sur l'un des 19 secteurs d'activité économique tout en satisfaisant aux exigences d'obtention du DESO.
- Le programme de mentorat [À grands pas vers la réussite](#) met en relation des enfants et des jeunes pris en charge âgés de 7 à 14 ans avec des mentors adultes positifs afin de les aider à bénéficier d'une relation bienveillante et cohérente avec un adulte de confiance et d'améliorer leurs résultats scolaires aux paliers primaire et secondaire, en favorisant des taux plus élevés d'obtention du diplôme d'études secondaires.
- Les [programmes d'apprentissage parallèle dirigé](#) réintègrent les élèves âgés de 14 à 17 ans qui ne vont pas à l'école et leur fournissent un soutien individuel pour les aider à obtenir des crédits en vue de l'obtention de leur DESO.
- Les projets pilotes de formation en entrepreneuriat accordent un financement pendant trois ans (2022-2023 à 2024-2025) aux conseils scolaires afin de promouvoir l'éducation à l'entrepreneuriat pour les élèves de la 7^e à la 12^e année, et des fonds sont fournis pour soutenir les projets/idées d'entrepreneuriat des élèves. Les élèves sont également soutenus par des partenariats entre les conseils scolaires de district et des organismes tiers locaux qui ont une expertise en matière d'entrepreneuriat.

- Le projet pilote de crédit de reconnaissance de l'apprentissage par l'expérience fournit un financement pendant trois ans (2022-2023 à 2024-2025) à certains conseils scolaires, l'objectif étant de permettre aux élèves d'obtenir un crédit en vue de leur DESO pour avoir suivi un apprentissage utile à l'extérieur des heures d'école, auprès de partenaires ou d'organismes communautaires.
- Toutes les écoles sont tenues d'offrir des possibilités et des soutiens à tous les élèves pour qu'ils puissent planifier leur parcours scolaire individuel et réussir la transition vers leur destination postsecondaire initiale, tel qu'il est indiqué dans la politique *Tracer son itinéraire vers la réussite : Programme de planification d'apprentissage, de carrière et de vie pour les écoles de l'Ontario*.
- L'affectation des fonds au titre de l'apprentissage par l'expérience, dans le cadre des Subventions pour les besoins des élèves (SBE), aide les étudiants à participer à des possibilités d'apprentissage par l'expérience liées à une communauté ou à un secteur d'activité économique, à réfléchir à ces expériences pour en tirer un sens, puis à appliquer leur apprentissage à divers aspects de leur vie, y compris l'éducation et la planification de la carrière/de la vie.
- La Subvention pour la formation continue et les autres programmes, dans le cadre des SBE, permet aux élèves d'accéder à des possibilités d'apprentissage principalement en dehors du programme scolaire normal, y compris des cours d'été, de l'enseignement pour adultes, des programmes internationaux, des programmes de langues autochtones et d'autres programmes visant à favoriser la réussite des élèves et à combler les lacunes en matière d'apprentissage.

Pour aider les enfants et les jeunes à atteindre leurs objectifs scolaires, il faut une collaboration intersectorielle qui permette de déterminer les programmes et les services appropriés répondant à leurs divers besoins :

- Le Programme des accompagnateurs des Autochtones pour l'obtention du diplôme fournit du financement à des conseils scolaires de district ciblés afin qu'ils recrutent des accompagnateurs chargés d'aider les élèves autochtones à obtenir leur DESO et à réussir la transition entre les écoles gérées par les Premières nations ou le gouvernement fédéral et le système d'éducation financé par la province et/ou les études postsecondaires, la formation ou les possibilités offertes par le marché du travail.
- Le Programme des accompagnateurs des élèves noirs pour l'obtention du diplôme fournit un soutien intensif et culturellement adapté aux élèves noirs en recrutant des accompagnateurs ayant une expérience vécue et des liens avec les communautés noires afin de fournir un soutien direct et du mentorat aux étudiants noirs.
- Les accompagnateurs conseillent également les conseils scolaires et la direction des écoles afin d'orienter les changements à apporter au système et de créer des espaces inclusifs qui contribuent à démanteler les barrières systémiques, à éliminer les disparités et à réduire l'écart de réussite pour les élèves noirs.
- L'Alternative Secondary School Program (programme des écoles secondaires parallèles) est administré par l'Ontario Federation of Indigenous Friendship Centres

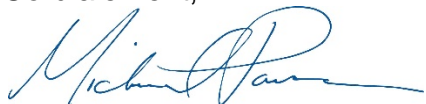
(fédération des centres d'amitié autochtones de l'Ontario) et mis en œuvre par les centres d'amitié autochtones locaux en partenariat avec les conseils scolaires locaux. Ce programme permet aux élèves de bénéficier de programmes d'enseignement et de soutiens à l'apprentissage adaptés à leur culture, ce qui englobe les approches et modes de connaissance autochtones, l'apprentissage fondé sur la nature, l'établissement de liens avec la communauté et l'accès aux gardiens du savoir traditionnel et aux aînés.

- Le programme Accent sur les jeunes aide les conseils scolaires participants à créer des expériences d'emploi de haute qualité pour les élèves du secondaire qui sont à risque et à accroître l'accès à des programmes de loisirs, de numératie ou de littératie gratuits ou à faible coût pour les enfants et les jeunes (de la maternelle à la 12^e année) dans les régions où les besoins sont importants et où ces possibilités peuvent être limitées.
- Le Projet pilote de soutien aux élèves handicapés pour l'éducation coopérative fournit du financement pendant trois ans (2023-2024 à 2025-2026) à certains conseils scolaires pour offrir des soutiens ciblés aux élèves handicapés afin qu'ils puissent obtenir des crédits d'éducation coopérative dans le cadre de diverses possibilités de placement, y compris celles liées à l'éducation technologique et aux métiers spécialisés, permettant ainsi aux élèves handicapés d'acquérir des compétences précieuses pour réussir.
- Le programme d'apprentissage pendant l'été pour les élèves ayant des besoins particuliers appuie la transition des élèves ayant des besoins particuliers au début de l'année scolaire 2023-2024. Des fonds sont également disponibles pour des ressources en personnel supplémentaires (p. ex., des enseignants-ressources en éducation de l'enfance en difficulté, etc.) afin d'aider les élèves ayant des besoins particuliers à participer à des programmes d'été, qu'il s'agisse de programmes crédités ou non crédités.

L'éducation est l'un des facteurs les plus importants qui favorisent l'emploi futur et d'autres résultats positifs à long terme pour les jeunes lors de leur transition vers l'âge adulte. Nous espérons que vous saisissez l'occasion d'aider les jeunes que vous servez à accéder à un parcours scolaire qui correspond à leurs objectifs individuels et qui leur permette de réussir et de s'épanouir.

Nous vous remercions de votre soutien et de votre collaboration.

Cordialement,



L'honorable Michael Parsa
Ministre des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires



L'honorable Stephen Lecce
Ministre de l'Éducation